

Conseil d'administration
20-21 juin 2024

En référence au
point 9 de l'ordre du jour

Point à l'ordre du jour : Rapport de la Présidente du C-FAR

Résumé

Conformément au règlement E.1.b) de l'IPPF, le Comité des finances, d'audit et des risques (C-FAR) s'est réuni le 24 mai 2024. Le Comité a assuré une surveillance et donné une orientation politique dans les domaines clés suivants :

- 1) *Le C-FAR examine et **approuve** :*
 - a. *le procès-verbal de ses réunions des 23 février 2024 et 19 avril 2024.*
 - b. *le rapport d'audit relatif à l'exercice 2023*
 - c. *de déléguer à la Présidente du C-FAR le pouvoir de signer tout document permettant de finaliser les comptes et rapport annuels.*

- 2) *Le C-FAR **prend note** :*
 - a. *du rapport sur la gestion des incidents de mars 2024 et du rapport sur la protection et la gestion des incidents du T1 2024.*
 - b. *du registre des risques actualisé et de l'approche proposée pour réviser le registre actuel.*
 - c. *de l'actualisation financière et des progrès réalisés jusqu'au 31 mars 2024*
 - d. *de la mise à jour sur l'audit interne du Secrétariat et sur l'assurance à l'échelon des AM.*
 - e. *de l'actualisation eu égard à la mise en œuvre du parcours financier au 29 février 2024*
 - f. *de l'actualisation relative à la mise en œuvre du parcours informatique au 29 février 2024*
 - g. *des principaux risques budgétaires envisagés au 31 mars 2024 et des principaux changements attendus dans les budgets depuis la dernière approbation.*
 - h. *des prévisions pour le T2 2024.*

- 3) *Le C-FAR examine et **recommande** au Conseil d'administration qu'il approuve :*
 - a. *la note de continuité d'exploitation 2024-2025.*
 - b. *les comptes et rapport annuels de l'exercice 2023*
 - c. *la délégation au C-FAR de domaines supplémentaires spécifiques de surveillance financière, ainsi qu'ils sont listés dans le document ci-joint.*
 - d. *la lettre de déclaration provisoire*
 - e. *l'allocation supplémentaire de fonds non restreints d'un montant de US\$984 k dans le cadre des prévisions du T2, provenant de l'allocation :*
 - i. *de subventions de base supplémentaires d'un montant de \$ 540 k au titre du Flux 2 (subvention d'opportunité régionale)*
 - ii. *de l'allocation du partenariat Kalavai (\$656k) (affectation spécifique demandée par les Pays-Bas)*
 - iii. *de \$305k d'autres coûts du Secrétariat compensés par des économies de \$463k sur les coûts de RH.*
 - f. *la politique de gestion des risques actualisée.*

Action

Le Conseil d'administration (CA) est invité à **revoir et à prendre note du rapport de la Présidente du C-FAR et à approuver les recommandations** faites lors des réunions de ce Comité des 19 avril et 24 mai 2024 telles que présentées ci-dessous.

Réunion du 19 avril 2024	Réunion du 24 mai 2024
<p><u>Participant-e-s</u></p> <p>Membres du C-FAR : Elizabeth SCHAFFER, Présidente, C-FAR Lakshan SENEVIRATNE, membre, C-FAR Bikash KUNWAR, membre, C-FAR Patrick MWEBESA, membre, C-FAR Alexandrine CODJOVI, membre, C-FAR</p> <p>Personnel : Alvaro BERMEJO, Directeur-Général Varun ANAND, Directeur, Finance & Technologie Janice VENN, Directrice, Gestion financière Victoria SADLER, Directrice, Risques et Assurance Srishti BAID, Directeur, Planification & analyse financières Emma BRAGGS (Secrétaire de réunion)</p> <p>Cabinet d’audit externe : Nicola MAY, Crowe U.K. LLP</p> <p>Ont rejoint la réunion pour quelques points spécifiques Vanessa STANISLAS Responsable, Protection & Gestion des incidents Prashant CHITKARA, Directeur, Systèmes et technologie de l’information et des connaissances</p> <p>Observatrice du Conseil d’administration : Karina VARTANOVA, membre du CA</p>	<p><u>Participant-e-s</u></p> <p>Membres du C-FAR : Elizabeth SCHAFFER, Présidente, C-FAR Patrick MWEBESA, membre, C-FAR Alexandrine CODJOVI, membre, C-FAR</p> <p>Personnel : Alvaro BERMEJO, Directeur-Général Varun ANAND, Directeur, Finance & Technologie Victoria SADLER, Directrice, Risques et Assurance Srishti BAID, Directeur, Planification & analyse financières Emma BRAGGS (Secrétaire de réunion)</p> <p>Cabinet d’audit externe : Nicola MAY, Crowe U.K. LLP Kaa-CHOON NG, Crowe U.K.LLP</p> <p>A rejoint la réunion pour un point spécifique de l’ordre du jour Vikas SARDANA, Consultant Finance</p> <p>Dans l’impossibilité d’assister à la réunion : Lakshan SENEVIRATNE, membre, C-FAR Bikash KUNWAR, membre, C-FAR</p>

Procès-verbal de la réunion du 24 mai 2024

1. Point 1 – Bienvenue et présentation

La Présidente du C-FAR souhaite la bienvenue à celles et ceux qui sont présentes et présents.

2. Point 2 - Points de procédures

2.1 Excuses pour absence

Lakshan Seneviratne s'est excusé et Bikash Kunwar n'a pas pu se joindre à la réunion. Les excuses de Lakshan ont été communiquées au Directeur, Finance & technologie, mais Lakshan n'a pas donné de pouvoir.

2.2. Adoption de l'ordre du jour et de l'horaire provisoires

L'ordre du jour est adopté après de légères modifications, certains membres ayant rejoint la réunion avec un peu de retard, en raison de problèmes techniques liés à leurs connexions – en outre afin d'approuver les documents, le comité doit avoir atteint le quorum.

Action : *L'ordre du jour est adopté.*

2.3 Procès-verbal de la réunion du Comité d'audit et des finances

Action : *Les membres du C-FAR approuvent le procès-verbal de la réunion précédente du 19 avril 2024.*

2.4 Questions émanant des réunions précédentes

Aucune question.

3. Point 5 – Mise à jour sur l'audit interne du Secrétariat et sur l'assurance à l'échelon des AM.

Le quorum n'étant pas atteint, la Présidente du C-FAR demande que le comité prenne note des documents d'information. C'est ainsi qu'il est discuté en un premier temps du document sur la mise à jour des mesures prises dans le cadre de l'audit interne du Secrétariat et de l'assurance des AM.

Victoria fait le point sur les principales avancées du Secrétariat eu égard à toutes les questions en suspens énumérées dans les rapports d'audit interne. Elle informe également le comité de l'engagement accru des AM eu égard au processus d'assurance. Elle souligne que celles-ci sont à des étapes différents, en termes d'actions entreprises, mais que certaines ont bien progressé, comme le Pakistan et le Mexique, tandis que d'autres, comme l'Indonésie et la Côte d'Ivoire, sont à la traîne.

Elizabeth pose une question sur la coopération avec les deux AM qui ont des problèmes avec leur environnement de contrôle, car il pourrait s'agir là d'une zone de risque. Elle ajoute qu'il serait bon d'inclure ce type de difficulté dans les futurs rapports afin de donner au CFAR une idée des problèmes rencontrés.

Victoria confirme que les deux AM n'ont pas coopéré et que l'équipe est donc entrée en contact avec l'AdC (*architecte de coopération*) et d'autres cadres supérieurs du bureau régional.

Victoria souligne que le plan 2024 a subi quelques modifications et qu'en cas d'allégations graves, lorsqu'une enquête peut être justifiée, un audit ne sera pas entrepris en parallèle. Les deux exemples cités sont l'Égypte et les Îles Salomon, qui feront probablement l'objet d'une enquête très prochainement.

Patrick vérifie si la question de la langue est parfois un problème, ce à quoi Victoria répond qu'il en est tenu compte et que les AdC, linguistes et bilingues qu'ils/elles sont, sont toujours présents. En outre, chaque fois que cela est nécessaire, les documents sont traduits.

Alexandrine mentionne alors la nouvelle législation entrée en vigueur dans de nombreux pays africains qui oblige les entreprises (et éventuellement les organisations de bienfaisance) à mettre en place un système de comptabilité conforme aux nouvelles conditions. Victoria confirme qu'il s'agit d'une question que l'équipe suivra avec le bureau régional.

Alexandrine soulève ensuite un point concernant la procédure de sélection des auditeurs et leur rotation. Varun confirme qu'une note d'orientation a été distribuée à toutes les AM définissant clairement les modalités du processus de sélection des cabinets d'audit que les AM doivent suivre. Le C-FAR demande que la direction revienne ultérieurement devant lui avec des conditions d'audit en conformité avec la note d'orientation afin de pouvoir alors, si nécessaire, présenter une recommandation au Comité des membres à l'intention des AM.

Information: Le C-FAR **prend note** de la mise à jour et des mesures prises à ce jour concernant les recommandations dans le cadre de l'audit interne du Secrétariat et du programme d'assurance des AM.

4. Point 3.0 a) Constatations d'audit – exercice 2023

Nicola May et Kaa-Choon NG présentent les principales constatations du rapport d'audit. Elle et il soulignent que, dans l'ensemble, l'audit s'est très bien déroulé. Elle et il travaillent à présent sur quelques derniers points en suspens, avant que les comptes ne soient conclus. Les principaux points soulignés sont les suivants :

- **Section 1 :** Principaux domaines d'information requis dans le cadre de l'audit. Au stade de la planification de l'audit, des domaines de risque importants furent identifiés puis, au cours de l'audit, la comptabilisation des produits des legs est passée à un niveau de risque important en raison de son caractère significatif par rapport à l'année dernière. En ce qui concerne l'importance relative globale, la base d'évaluation n'a pas été modifiée et il n'y a pas d'écarts non ajustés.
- **Section 2 :** Les principaux risques identifiés nécessitant une attention plus soutenue sont les suivants :
 - **Continuité d'exploitation :** Il n'y a actuellement aucun problème à signaler.
 - **Produits des subventions :** Au moment de la rédaction de ce rapport, le projet WISH 2 était en cours de finalisation. Il est désormais achevé et il n'y a pas de problème à signaler à ce sujet. La nécessité d'une information sur les prévisions a cependant été mentionnée.
 - **Dépenses de subventions :** Aucun problème n'est à signaler en ce qui concerne les tests et le travail est presque terminé.
 - **Retraites :** Les hypothèses d'augmentation et de croissance des salaires retenues par les administrateur-riche-s du régime de retraite à prestations déterminées ont été examinées et approuvées.
- **Section 3 :** souligne les éléments de l'audit concernant l'outre-mer, y compris l'Europe et l'Afrique.
 - Europe : l'audit est désormais fini et il n'y a pas de problèmes à signaler. Région Afrique : nous attendons un dernier document, mais aucune alerte significative n'a été soulevée à ce stade.
 - Audit interne et rapports sur la gestion des incidents, y compris la documentation du processus.

- L'enquête sur le bureau de la région du monde arabe est désormais close.
- Nicola souligne :
 - L'annexe 2 comprend des recommandations de faible niveau.
 - L'annexe 4 comprend la lettre de déclaration provisoire qui, avec les états financiers, doit être approuvée et signée par le Conseil d'administration. Il s'agit d'une déclaration standard – il n'y a rien de spécifique.

5. Point 3.0 – États financiers provisoires de l'exercice 2023

Le rapport d'audit est suivi d'une présentation synthétique des états financiers de l'IPPF de l'exercice 2023 par Varun (rejoint par Vikas Sardana). Les points clés présentés sont les suivants :

- Position des fonds (2023 par rapport à 2022), soit tous les fonds : réserves générales, fonds non restreints, fonds restreints et fonds affectés
- Présentation des tendances eu égard aux produits et charges : non restreints, restreints et affectés ; les raisons derrière les écarts ; et position en fin d'exercice.

Patrick fait remarquer que son nom a été omis en tant que membre du comité d'audit et des finances. Varun confirme que cette omission sera corrigée avant la publication de la prochaine mouture.

Action : Le Comité revoit et **approuve** :

- i) le rapport de constatation des auditeurs (rapport d'audit)
- ii) de déléguer à la Présidente du C-FAR le pouvoir de signer tout document permettant de finaliser les comptes et rapport annuel.

Le C-FAR examine, accepte et **recommande** à l'approbation du Conseil d'administration :

- i) les comptes et rapport annuels de l'exercice 2023
- ii) la lettre de déclaration provisoire

6. Point 4.0 – Proposition d'un rôle de surveillance financière supplémentaire pour le C-FAR (point d'action)

Elizabeth présente au Comité le contexte dans lequel s'inscrit cette demande au Conseil. Elle rappelle qu'il en a été brièvement discuté lors de la réunion précédente. Elle évoque le contexte historique quand certaines des responsabilités du C-FAR lui furent retirées afin veiller à ce que le Conseil ait pleine surveillance des travaux de ce comité. Toutefois, la situation a désormais changé, le Conseil considérant désormais le C-FAR comme un organe transparent et s'en remettant à lui pour certaines questions financières, d'audit et de risques. C'est dans ce contexte que la présente proposition a été élaborée, l'objet étant que le C-FAR puisse assumer une plus grande surveillance financière et tenir le Conseil d'administration informé de toutes mesures prises.

Point d'action : Le Comité a revu le document et **recommande** au Conseil qu'il approuve la délégation au C-FAR de domaines supplémentaires spécifiques de surveillance financière, tels qu'ils sont listés dans le document ci-joint.

7. Points 6.0 & 7.0 – Actualisation financière au 31 mars 2024 et prévisions du T2 2024

Srishti Baid fait le point sur la situation financière au 31 mars 2024 et présente les prévisions pour le deuxième trimestre 2024.

Patrick pose une question sur l'impact éventuel des élections britanniques sur le projet WISH. Il est confirmé qu'il y a une forte probabilité que la signature finale du prochain cycle de financement dans le cadre de WISH soit retardée, et des plans sont donc en cours pour voir comment atténuer les risques associés à cette éventualité.

Le C-FAR déclare que si cela signifie que les prévisions du T2 doivent être revues, il faut le faire et communiquer les nouveaux chiffres. Varun répond qu'il est peu probable qu'un changement soit nécessaire, étant donné que les chiffres du prochain contrat WISH ne furent pas pris en compte lors de la signature du contrat. Toutefois, il confirme qu'en cas de changement, le document sera de nouveau communiqué au comité.

Information : Le C-FAR **prend note** :

- i) de l'actualisation financière des trois premiers mois de l'exercice 2024
- ii) des prévisions pour le T2 2024.

Point d'action : le C-FAR examine et **recommande** au Conseil d'administration qu'il approuve une dépense supplémentaire de \$984 k affectée aux fonds non restreints, provenant :

- i) de subventions non restreintes de base supplémentaires d'un montant de \$ 540 k au titre du Flux 2 (subvention d'opportunité régionale)
- ii) de l'allocation au partenariat Kalavai (\$656k) (affectation spécifique demandée par les Pays-Bas)
- iii) \$305k d'autres coûts du Secrétariat compensés par des économies de \$463k sur les coûts de RH.

8. Questions diverses

Dans le cadre des questions diverses, Alvaro présente brièvement les récents événements liés au financement accordé à l'association membre nord-coréenne de l'IPPF, *Family Health Alliance Korea*. Il souligne la contribution significative apportée par l'association en réponse à la très grande vulnérabilité de la population, au système de santé paralysé et aux énormes problèmes d'accès aux produits contraceptifs. L'association compte environ 25 employé-e-s et 2 000 volontaires réparti-e-s sur 9 antennes dans le pays, chaque antenne disposant d'une clinique fixe et de 8 cliniques mobiles. Grâce à un partenariat privé/public, elle agit avec 350 établissements de santé associés. Grâce à cela, elle a pu fournir 400 000 services de SSR à 112 000 personnes l'année dernière (94 % des bénéficiaires sont des femmes et des filles des zones rurales). Les revenus de l'association proviennent de divers partenaires, dont une subvention du gouvernement, des projets restreints, *Save the Children* et nous-mêmes. La subvention que nous leur accordons est particulièrement importante pour sa survie et son infrastructure.

Varun dresse ensuite un tableau des difficultés rencontrées récemment par le BR de l'IPPF à Kuala Lumpur dans le cadre du financement susmentionné, notamment la suspension des comptes bancaires de l'AM. Il fait le point sur les mesures prises par la direction pour faire face à cette situation, soit :

- Venue d'un conseil juridique à Kuala Lumpur, aux États-Unis et au Royaume-Uni.
- Soutien temporaire au bureau de Kuala Lumpur afin qu'il puisse poursuivre ses activités.
- Examen approfondi des process et politiques afin d'identifier les problèmes et y remédier.
- Rédaction de lettres pour informer l'« Office de contrôle des actifs étrangers » (*Office of the Foreign Assets Control – OFAC*) des États-Unis, l'« Office britannique de mise en œuvre des sanctions financières » (*Office of the Financial Sanctions Implementation - OFSI*) et la Commission de surveillance britannique des œuvres de bienfaisance (*UK Charity Commission*).

Victoria souligne également les difficultés rencontrées pour identifier la documentation relative au processus de diligence raisonnable entrepris à Kuala Lumpur.

Elizabeth ajoute que la direction est en train d'effectuer un examen interne pour s'assurer que le processus et les politiques soient consolidés plus encore afin que ce genre de situation ne se reproduise pas. Elle souligne que la direction devrait disposer de plus d'informations dans les prochaines semaines et que celles-ci seront mises à la disposition des membres du comité.

Procès verbal de la réunion du 19 avril 2024

1. Bienvenue et présentations

La Présidente souhaite la bienvenue à tous les participantes et participants et présente Karina Vartanova qui participe pour la première fois à une réunion du CFAR en tant qu'observatrice.

3. Point 2 - Points de procédures

3.1. Excuses pour absence

Aucune.

3.2. Adoption de l'ordre du jour et de l'horaire provisoires

Le Comité a examiné et adopté l'ordre du jour à l'unanimité.

Action : *L'ordre du jour est adopté.*

3.3. Procès-verbal de la réunion du Comité d'audit et des finances

Patrick fait remarquer qu'il a rejoint la réunion (bien qu'avec un peu de retard) et demande donc une modification mineure du point 2.3 du procès-verbal de la réunion du 23 février 2024. Il n'y a pas d'autres commentaires.

Action : *Les membres du C-FAR **approuvent** le procès-verbal de la réunion du 23 février 2024 avec une modification mineure au point 2.3.*

3.4. Questions émanant des réunions précédentes

Il n'y a pas de questions émanant des réunions précédentes.

4. Rapports de protection et de gestion des incidents au 31 mars (point d'information)

Vanessa Stanislas dresse les grandes lignes du rapport de gestion des incidents du mois de mars 2024 et du rapport de protection et de gestion des incidents du 1^{er} trimestre de 2024. Les principaux points mis en avant sont les suivants :

- Le nombre total de dossiers ouverts à la fin de mars 2024 est de 39.
- Un dossier en souffrance relatif à un cas de malversation financière chez une AM d'ESEAOR a été rouvert, après qu'il ait été constaté que le problème n'avait pas été entièrement résolu.
- Le recrutement dans la nouvelle structure du secrétariat s'est poursuivi à un rythme soutenu et nous avons dispensé des formations à la protection à 45 nouveaux membres du personnel dans le cadre de leur formation d'intégration.
- Nous avons amélioré de 23% le taux de participation des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes à la formation initiale à la protection dans les quatre premières semaines de leur arrivée à l'IPPF.
- Au cours du T1, nous avons commencé à déployer les communautés de pratique (CdP) des Associations membres en matière de protection. L'une d'entre elles s'est tenue dans la région ACR, une autre dans la région ESEAOR et une autre enfin dans la SAR. Les trois autres régions sont toujours en train de travailler au lancement de leurs réunions de CdP en matière de protection dans leurs AM.

Point d'information : *Le Comité prend note du rapport sur la gestion des incidents de mars 2024 et du rapport sur la protection et la gestion des incidents du T1 2024.*

5. Registre des risques (point d'information)

Victoria Sadler présente le document sur la gestion des risques au comité et donne un aperçu de l'évaluation des risques actuels dans le registre des risques stratégiques (RRS).

Patrick s'interroge sur les raisons pour lesquelles l'IPPF n'est pas en mesure d'attirer et de retenir des administrateurs et administratrices de haut niveau. La raison possible, selon lui, tient à ce que les DE des AM ne font pas largement circuler les annonces parmi les volontaires de haut niveau à l'échelon national lorsque l'appel à candidature pour un poste au sein du CA ou d'un Comité est lancé.

Valérie reprend en expliquant l'approche prise par l'équipe de direction pour réviser le registre des risques actuel afin de tenir compte des changements intervenus dans les principaux risques stratégiques qu'elle souhaite surveiller. Le C-FAR est informé qu'il s'agit ici de la dernière présentation du registre sous sa forme actuelle et qu'un nouveau registre sera élaboré en tenant compte de la stratégie révisée. Victoria souligne également le travail en cours pour identifier les risques inhérents aux projets, risques de nature plus opérationnelle qui seront ensuite téléchargés dans le système de gestion des risques.

Elizabeth (Présidente du C-FAR) souligne l'intérêt du C-FAR pour les principaux risques opérationnels inscrits au registre des risques en sus des risques stratégiques, le registre en revanche pouvant ensuite être abrégé lors de la présentation au Conseil et n'inclure alors que les risques stratégiques. Victoria prend note de ce point.

Information: Le Comité prend note de la mise à jour du registre des risques et de l'approche proposée pour la révision du registre actuel.

Point d'action : Le Comité examine et recommande la politique de gestion des risques actualisée à l'approbation du Conseil d'administration.

6. Mise à jour relative au parcours financier au 31 mars 2024 (point d'information)

Janice Venn fait le point sur le parcours financier. Elle met l'accent sur plusieurs étapes importantes franchies, dont :

- la création de la nouvelle Unité de services partagés
- la veille des transitions régionales des rôles et responsabilités
- l'élaboration de la politique d'approvisionnement du Secrétariat et son approbation par le CA
- l'amélioration constante de la conformité du bureau de Londres en matière de TVA
- le lancement de divers systèmes dont :
 - la première phase du système de gestion des feuilles de présence
 - le système de gestion des fournisseurs – dans quelques bureaux sélectionnés
 - le système de gestion des accords de financement non restreints
 - l'automatisation et l'amélioration des opérations et services bancaires.

Information: Le CFAR prend note de la mise à jour du parcours financier, des progrès réalisés jusqu'au 29 février 2024, des défis à relever ainsi que des prochaines étapes de sa mise en œuvre.

7. Mise à jour relative au parcours informatique au 31 mars 2024 (point d'information)

Prashant Chitkara se joint ici à la réunion afin de faire cette mise à jour. Les principales réalisations qu'il évoque sont les suivantes :

- La 1^{ère} phase du tableau de bord de l'IPPF à l'intention du Secrétariat a été lancée au T4 2023
- Une solution pour les SPAM et les courriels d'usurpation d'identité adressés aux employés a été identifiée. La nouvelle politique actualisée sur le pare-feu fonctionne désormais, et le filtre de contenu des messages identifie les courriels usurpant l'identité des utilisateur-riche-s, renforçant ainsi notre sécurité informatique.

Prashant souligne qu'à l'avenir, l'accent sera mis sur :

- les améliorations de la sécurité
- l'achèvement des projets en cours.

Une question est posée sur l'un des principaux défis mentionnés dans le document, à savoir le recrutement pour le poste de chargé de « Technology Enablement ». Prashant explique qu'il y a eu un gel des recrutements en raison de l'incertitude de nos financements, ce qui a maintenant été dissipé et le processus de recrutement est aujourd'hui en cours.

Information: Le CFAR prend note de la mise à jour du parcours informatique, des progrès réalisés jusqu'au 29 février 2024, des défis à relever ainsi que des prochaines étapes de sa mise en œuvre.

8. Note sur la continuité de l'exploitation (point d'action)

Nicola May (Crowe U.K.LLP) rappelle la nécessité de la note sur la continuité de l'exploitation. Elle souligne que pour se conformer à la norme *FRS 102 - Norme de reporting financier applicable au Royaume-Uni et en République d'Irlande* et à la *Déclaration de pratique recommandée en termes de comptabilité et de reporting (SORP)* émise par la Charity Commission à l'intention des œuvres caritatives, les administrateur-riche-s et la direction sont tenus d'évaluer la capacité de l'organisme de bienfaisance à poursuivre ses activités et de déterminer s'il existe des incertitudes significatives quant à la continuité de l'activité. Pour ce faire, ils et elles doivent prendre en compte toutes les informations disponibles sur une période d'au moins 12 mois à compter de la date d'approbation du rapport et des comptes par les administrateur-riche-s.

Janice Venn présente ensuite les principaux points de la note préparée par la direction. En résumé, elle souligne que la direction estime que, bien qu'il y ait quelques incertitudes du côté des revenus de base non restreints, celles-ci ne sont pas suffisamment importantes pour jeter un doute significatif sur la capacité de l'IPPF à poursuivre son activité au moins jusqu'au 31 décembre 2025.

Action : Le Comité revoit la note de continuité de l'exploitation 2024-25 et la recommande à l'approbation du Conseil d'administration.

9. Les principaux risques liés au budget au 31 mars 2024 (point d'action)

Srishti Baid présente les principaux risques budgétaires au 31 mars 2024. Les principales mises à jour sont les suivantes :

Les **produits restreints** sont susceptibles d'augmenter de US\$ 4,1 millions en raison de nouveaux projets contractés après l'approbation du budget 2024. Risque encore réduit dans le cas de certains budgets de projets qui avaient été inclus aux chiffres de 2024, à savoir :

- Le projet GAC Global déjà inclus dans le budget initial, cependant, maintenant que l'accord est signé, l'élément de risque associé à la subvention est éliminé.
- Le FCDO a provisoirement attribué le contrat WISH à l'IPPF (valeur du contrat : £ 75 millions sur une période de 5 ans) et le contrat devrait être signé prochainement.

Les **produits de base non restreints** devraient augmenter de £2,57 millions en raison des éléments suivants :

- augmentation de la contribution des Pays-Bas, qui passe de € 3,6 millions à € 7,6 millions, mais qui est partiellement compensée par
- une réduction de \$20 millions de la subvention de la Suède (qui passe de \$ 80 millions, actuellement prévu au budget, à \$ 60 millions) sur la base des indications les plus récentes de SIDA.

Diminution du recouvrement des charges - environ \$ 1,3 million de recouvrement des charges n'a toujours pas été alloué à un projet dans les tuyaux. Cet écart devrait se réduire grâce aux nouveaux projets récemment gagnés.

Mise en place de projets restreints : C'est l'année de mise en place mais les AM ne dépensent pas leurs subventions restreintes ainsi qu'il avait été prévu, ce qui pourrait avoir un impact sur les financements/projets futurs et, par conséquent, sur le recouvrement des charges.

Une prévision détaillée pour le T2 est en cours. Elle sera présentée au CFAR lors de sa réunion du 23 mai.

Information: *Le Comité prend note de l'actualisation budgétaire en date du 31 mars 2024.*

10. Questions diverses

Pas d'autres questions. La Présidente remercie chacune et chacun pour leur participation.